
124^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE ROMANDE ENERGIE HOLDING SA MERCREDI 27 MAI 2026 THÉÂTRE DE BEAUSOBRE, MORGES

La 124^{ème} Assemblée générale ordinaire de Romande Energie Holding SA est ouverte à 17h00, sous la présidence de M. Guy Mustaki, président du Conseil d'administration, qui salue les actionnaires, les représentants des Autorités cantonales et communales, ainsi que les partenaires et invités. Il salue également les administratrices et administrateurs présents, ainsi que MM. François Fellay, Directeur général du Groupe Romande Energie, et Nicolas Conne, Directeur financier du Groupe.

Le Président effectue son allocution et aborde les principales évolutions du contexte énergétique et réglementaire en Suisse et en Europe, en particulier la mise en œuvre de la loi sur l'électricité entrée en vigueur en 2025 ainsi que l'avancement de l'accord sur l'électricité avec l'Union européenne, dont les enjeux concernent notamment la sécurité d'approvisionnement, la stabilité du réseau et l'intégration au marché européen.

Il revient également sur la position de Romande Energie, favorable à cet accord sous certaines conditions, notamment la préservation de l'attractivité des investissements dans les énergies renouvelables, la maîtrise des effets de l'ouverture du marché et la mise en œuvre cohérente du cadre réglementaire.

Le Président évoque ensuite les évolutions de gouvernance intervenues au sein du Groupe, marquées notamment par l'entrée en fonction de M. Fellay en qualité de Directeur général et par la constitution d'une Direction générale désormais au complet, avec l'arrivée de M. Michel Rizzo, Directeur des Ressources humaines, et M. Thibaud Weick, Directeur Énergie. Il souhaite la bienvenue à Mme Marine de Geofroy, récemment entrée en fonction en qualité de Secrétaire générale. Il souligne l'engagement des équipes et la dynamique positive dans laquelle s'inscrit le Groupe. Il rappelle enfin l'inscription du Groupe dans un nouveau cycle de développement, fondé sur une vision à long terme (Vision 2040) et une adaptation de la stratégie aux défis du secteur. Le Président passe ensuite la parole à M. Fellay.

M. Fellay présente les résultats de l'exercice 2025 ainsi que les principales réalisations de l'année écoulée. Il expose ensuite les orientations stratégiques du Groupe, en s'appuyant sur une vision à long terme à l'horizon 2040 et sur les priorités définies pour la période à venir.

Il souligne la volonté du Groupe d'anticiper et d'accompagner les évolutions du secteur énergétique, en adaptant son organisation et en renforçant sa capacité d'exécution, afin de faire face à un environnement en constante transformation.

Il met en évidence les leviers stratégiques identifiés ainsi que les opportunités liées notamment au développement des énergies renouvelables, en particulier le solaire et à la transition énergétique.

Il conclut en réaffirmant l'ambition du Groupe de transformer les défis du marché en opportunités et de préserver sa capacité à maîtriser son développement à long terme.

Puis le Président ouvre la partie statutaire de l'Assemblée générale à 17h42.

Test système de vote :

Le Président propose en premier lieu de tester le système de vote, afin de s'assurer de son bon fonctionnement. Les résultats s'affichent sur l'écran visible par les actionnaires, le bon fonctionnement est confirmé.

Liste de présence :

Le Président donne les informations résultant de la feuille de présence, laquelle s'affiche à l'écran :

La feuille de présence, qui est annexée au présent procès-verbal, constate à 17h50 que 82 actionnaires ou représentants assistent à l'Assemblée, porteurs de 22'404'523 actions donnant droit à un nombre identique de voix, ce qui correspond à 90.26 % des actions avec droit de vote.

Secrétaire :

Conformément à l'article 13 des statuts, le Président désigne le secrétaire de la présente Assemblée générale en la personne de Mme Marine de Geofroy, Secrétaire générale.

Convocation :

Le Président constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'article 10 des statuts et à l'article 700 CO, par avis inséré 20 jours à l'avance dans la Feuille officielle suisse du commerce. Un avis a été de surcroît inséré dans le même délai dans la Feuille des Avis officiels du Canton de Vaud.

Tous les actionnaires inscrits au Registre des actions à la date du 13 mai 2026 ont reçu une convocation personnelle.

Rapport annuel, comptes et rapports de l'organe de révision :

Le rapport annuel, le rapport sur les rémunérations contenu dans ce dernier, les comptes annuels et consolidés, les propositions du Conseil d'administration, ainsi que les rapports de l'organe de révision ont été mis à la disposition des actionnaires, conformément à l'article 699a CO, 20 jours avant l'Assemblée générale.

Organe de révision :

Le Président salue et remercie les représentants de l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA, en particulier M. Gérard Ambrosio et M. Mario Berckmoes, responsables du mandat.

Scrutateurs :

Conformément à l'art. 13 des statuts, le Président désigne les scrutateurs en les personnes de :

- M. Olivier Lusa, Adjoint à la Direction générale, Responsable Finances et Gestion à la Direction générale de l'environnement, et
- M. Alain Sapin, Directeur général de Groupe E SA.

Le Président explique qu'avec le vote électronique, le rôle des scrutateurs consiste à contrôler la régularité des opérations.

Représentant indépendant :

Le Président salue et remercie Me Gabriel Cottier, représentant indépendant.

Constitution de l'Assemblée :

Le Président constate que l'Assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Le Président relève que, dans le délai statutaire prévu à cet effet, aucun actionnaire n'a requis l'inscription d'un objet à l'ordre du jour et qu'il n'y a pas de remarque. Celui-ci comporte dès lors les objets qui y ont été apportés par le Conseil d'administration comme il suit :

1. Rapport de gestion 2025
 - 1.1 Rapport annuel, comptes de Romande Energie Holding SA et comptes consolidés du Groupe Romande Energie de l'exercice 2025
 - 1.2 Rapport de durabilité 2025
 - 1.3 Vote consultatif sur le rapport sur les rémunérations de l'exercice 2025
2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale

3. Emploi du bénéfice résultant du bilan de Romande Energie Holding SA
4. Élections et réélections
 - 4.1 Election au Conseil d'administration
 - 4.2 Réélections au Conseil d'administration
 - 4.3 Mandats au Conseil d'administration désignés par le Conseil d'Etat (information sans vote)
 - 4.4 Réélection du président du Conseil d'administration
 - 4.5 Élection au Comité Nominations et Rémunération
 - 4.6 Réélections au Comité Nominations et Rémunération
 - 4.7 Réélection de l'organe de révision
 - 4.8 Élection du représentant indépendant
5. Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale
 - 5.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration
 - 5.2 Rémunération de la Direction générale

1. *Rapport de gestion 2025*

1.1 *Rapport annuel, comptes de Romande Energie Holding SA et comptes consolidés du Groupe Romande Energie de l'exercice 2025*

Le Président rappelle que le Rapport annuel de gestion 2025 a été mis à la disposition des actionnaires dans le délai de minimum 20 jours avant la tenue de l'Assemblée générale, soit grâce à la version imprimée consultable au siège de la société, soit grâce à la version électronique du rapport annuel consultable et téléchargeable sur le site Internet de Romande Energie. Il est donc renoncé à la lecture de l'ensemble des documents.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président demande à MM. Ambrosio et Berckmoes, représentants de l'organe de révision, s'ils souhaitent ajouter quelque chose à ces rapports de révision.

MM. Ambrosio et Berckmoes confirment qu'ils n'ont pas de commentaires.

Le Président ouvre la discussion sur le point concernant le rapport annuel et sur les comptes consolidés.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion, et soumet la proposition au vote.

Proposition :

Approbation du rapport annuel, des comptes de Romande Energie Holding SA et des comptes consolidés du Groupe Romande Energie de l'exercice 2025.

Résolution :

L'Assemblée générale accepte à une large majorité le rapport annuel, les comptes de Romande Energie Holding SA et les comptes consolidés du Groupe Romande Energie de l'exercice 2025.

1.2 Rapport de durabilité 2025

Le Président explique que conformément aux articles 964a à 964c CO, le Conseil d'administration établit un rapport de durabilité, qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Ce rapport se réfère aux normes GRI (Global Reporting Initiative) et rend compte des questions environnementales, sociétales et de gouvernance. Ce rapport est soumis à un vote contraignant, conformément à l'art. 964c CO.

Les informations relatives aux enjeux climatiques sont publiées suivant les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD), conformément à l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

L'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA a émis un rapport d'assurance portant sur une sélection ciblée d'indicateurs clés, dont le bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président demande à MM. Ambrosio et Berckmoes, représentants de l'organe de révision, s'ils souhaitent ajouter quelque chose à leur rapport de révision.

MM. Ambrosio et Berckmoes confirment qu'ils n'ont pas de commentaires à ajouter.

Proposition :

Approbation du rapport de durabilité 2025.

Résolution :

L'Assemblée générale accepte à une large majorité le rapport de durabilité.

1.3 Vote consultatif sur le rapport sur les rémunérations de l'exercice 2025

Le Président explique que conformément à l'art. 734 CO, le Conseil d'administration établit un rapport sur les rémunérations de l'année écoulée, qu'il soumet à un vote consultatif distinct des actionnaires. Le rapport sur les rémunérations contient des informations concernant les principes de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction ainsi que sur les rémunérations effectivement versées durant l'année 2025. Les rémunérations versées ont respecté les enveloppes votées lors de l'Assemblée générale de l'année 2024.

Ce rapport sur les rémunérations a été soumis à un audit par notre organe de révision PricewaterhouseCoopers SA qui a constaté qu'il était conforme aux exigences légales applicables.

À noter que le vote contraignant sur les rémunérations de 2027, tel que prévu par l'art. 735 CO, ainsi que par les statuts de la société, interviendra sous le point 5 de notre ordre du jour. Quant aux

rémunérations de 2025, elles ont fait l'objet d'un vote contraignant lors de notre précédente Assemblée générale ordinaire.

Le rapport sur les rémunérations de l'année 2025 des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, ainsi que le rapport de l'organe de révision figurent aux pages 38 à 49 du rapport de gestion qui a été publié sur notre site internet.

À noter en particulier que les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération annuelle fixe et des jetons de présence. Ils ne reçoivent ni participation aux résultats du Groupe ni action ou option. Une enquête de comparaison est effectuée de manière régulière. Il en résulte que les rémunérations se situent dans le bas de la fourchette en comparaison à celles attribuées par d'autres sociétés de taille comparable dont les titres sont cotés en Bourse.

Concernant les membres de la Direction générale, leur rémunération est composée d'une partie fixe et d'une participation aux résultats du Groupe Romande Energie. Ils reçoivent en outre une indemnité forfaitaire pour les frais de représentation.

Ici également, une enquête relative au positionnement de la rémunération par rapport à d'autres sociétés cotées en Suisse comparables est menée régulièrement. Celle-ci démontre que la rémunération se situe en-dessous, mais proche, de la médiane du marché.

Des mesures de plafonnement sous la forme de pay gap ratio sont fixées, qui déterminent que la rémunération la plus haute ne devra pas être 13 fois supérieure à la rémunération la plus basse et que la moyenne de la Direction générale ne devra pas être 8 fois supérieure à la rémunération la plus basse. Pour 2025, la plus élevée se situe à 8.07 fois de la rémunération la plus basse.

Le Comité Nominations et Rémunération du Conseil d'administration et la Direction des Ressources humaines de la société s'assurent constamment de l'attractivité des rémunérations, mais aussi des proportions raisonnables de celles-ci.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote consultatif sur l'acceptation du rapport de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Proposition :

Acceptation du rapport sur les rémunérations 2025 par un vote consultatif non contraignant.

Résolution :

L'Assemblée générale accepte à une large majorité par un vote consultatif non contraignant le rapport sur les rémunérations 2025.

2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale

Le Président passe au point 2 de l'ordre du jour qui est la décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale.

Il est précisé que les administrateurs et les membres de la Direction générale ne peuvent pas voter sur cet objet et que le système informatique a du reste été programmé dans ce sens.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Proposition :

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice 2025.

Résolution :

L'Assemblée générale, à une large majorité, donne décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale de leur gestion.

Il est précisé que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale n'ont pas pris part au vote.

3. Emploi du bénéfice résultant du bilan de Romande Energie Holding SA

Le prochain point de l'ordre du jour est la décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan de Romande Energie Holding SA.

Le Conseil d'administration propose la répartition suivante (en milliers de CHF) :

Dividende brut de CHF 1.44 par action	41 040
Solde à reporter à nouveau	<u>834 710</u>
Total :	875 750

Le Président explique que la politique de dividende vise à assurer la rentabilité et l'attractivité de l'action nominative Romande Energie Holding SA et à ce titre, poursuivant la volonté du Groupe de servir un dividende stable, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale le versement d'un dividende ordinaire de CHF 1.44 par action. Ce montant correspond en effet au dividende payé les années précédentes.

Le Président informe ensuite l'Assemblée que le dernier jour de négoce donnant droit au dividende est fixé au lendemain, 28 mai 2026, et que les actions seront négociées ex-dividende dès le 29 mai 2026.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et la proposition est soumise au vote.

Proposition :

Approbation de la répartition proposée du bénéfice et de la distribution d'un dividende brut de CHF 1.44 par action.

Résolution :

L'Assemblée générale accepte à une large majorité la proposition du Conseil d'administration, à savoir de répartir le bénéfice ressortant du bilan en versant un dividende ordinaire de CHF 1.44 par action, et de reporter le solde, soit CHF 834 710.

4 *Élections et réélections*

Le Président passe ensuite au point 4 de l'ordre du jour concernant les élections et réélections et rappelle à cet égard que conformément à la nouvelle teneur de l'art. 710 du code des obligations suisse, les assemblées générales des sociétés cotées en bourse doivent élire chaque année et individuellement les membres du Conseil d'administration, son président, les membres du comité chargé des rémunérations, le représentant indépendant ainsi que l'organe de révision en vertu des articles 730 ss du code des obligations suisse.

Concernant les réélections, le Président indique que le vote s'opèrera par un multi-vote.

4.1 *Élection au Conseil d'administration*

Le Président prend la parole, avant de procéder à cette élection, pour s'adresser, au nom du Conseil d'administration, à M. Alphonse-Marie Veuthey. Il lui adresse ses plus chaleureux remerciements pour les quinze années durant lesquelles il a accompagné le Conseil d'administration avec engagement, expertise et une fidélité remarquable.

Le Président lui exprime également sa vive reconnaissance pour sa contribution précieuse au développement de Romande Energie et lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite.

En vue de lui succéder, le Président indique que le Conseil d'administration propose l'élection de Mme Karin Perraudin pour un mandat statutaire d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale 2027.

Forte d'une solide expérience en gouvernance d'entreprises et en finance, Mme Perraudin a également développé des compétences variées, tant sur les plans économique que stratégique. Elle est membre et présidente de plusieurs conseils d'administration et fondations. Depuis 2014, elle préside notamment le Conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA. Par son expérience et sa personnalité, elle

constitue un atout de premier plan pour renforcer l'expertise du Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA.

Le Président ouvre la discussion et demande s'il y a d'autres propositions.

En l'absence d'autres propositions, il est procédé au vote.

Proposition :

Élection de Mme Karin Perraudin en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire de 2027.

Résolution :

L'Assemblée générale élit à une large majorité Mme Karin Perraudin en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Le Président lui adresse les félicitations du Conseil pour son élection et lui souhaite plein succès dans ce nouveau mandat.

4.2 Réélections au Conseil d'administration

Le Président explique que l'on en vient aux réélections au Conseil d'administration.

Il est rappelé qu'aux termes de l'art. 762 CO et de l'art. 16 de nos statuts, le Conseil d'Etat a la faculté de désigner cinq administrateurs sur neuf, dont deux représentants de communes vaudoises actionnaires. Le Conseil d'Etat conserve ainsi la faculté de désigner cinq administrateurs, dont il détermine par ailleurs la durée des mandats. Aussi, l'Assemblée générale n'a nouvellement à élire ou réélire individuellement pour un mandat d'un an que les administrateurs qui ne sont pas désignés par le Conseil d'Etat.

Il s'agit donc de réélire les membres du Conseil d'administration qui se mettent à disposition pour un nouveau mandat, à savoir :

MM. Nicolas Fulpius, Stéphane Gard et Guy Mustaki, sous les points 4.2.1 à 4.2.3.

Il est proposé de renouveler les mandats de ces trois administrateurs, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire de 2027.

Le Président ouvre la discussion et demande s'il y a d'autres propositions.

En l'absence d'autres propositions, il est procédé aux votes.

4.2.1 Réélection de M. Nicolas Fulpius

Proposition :

Réélection en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 de M. Nicolas Fulpius.

Résolution :

L'Assemblée générale réélit à une large majorité M. Nicolas Fulpius en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

4.2.2 Réélection de M. Stéphane Gard

Proposition :

Réélection en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 de M. Stéphane Gard.

Résolution :

L'Assemblée générale réélit à une large majorité M. Stéphane Gard en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

4.2.3 Réélection de M. Guy Mustaki

Proposition :

Réélection en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 de M. Guy Mustaki.

Résolution :

L'Assemblée générale réélit à une large majorité M. Guy Mustaki en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

4.3 Mandats au Conseil d'administration désignés par le Conseil d'Etat (information sans vote)

Le Président informe que les mandats de Mmes Anne Bobillier et Sophia de Meyer, ainsi que de MM. Xavier Company, Olivier Gfeller et François Vuille courent encore jusqu'à la fin de l'Assemblée générale de 2027.

Le Conseil d'administration est dès lors composé des membres suivants :

Membres désignés par le Conseil d'Etat :

Mesdames	Anne Bobillier et Sofia de Meyer
Messieurs	Xavier Company ; Olivier Gfeller et François Vuille

Membres élus par l'Assemblée générale :

Madame	Karin Perraudin
Messieurs	Nicolas Fulpius ; Stéphane Gard et Guy Mustaki

4.4 Réélection du président du Conseil d'administration

Le Président explique que le président du Conseil d'administration doit être élu par l'Assemblée générale, pour un mandat d'un an. Ce président doit être désigné parmi les administrateurs.

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Guy Mustaki en qualité de président, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire de 2027.

M. Mustaki est président du Conseil d'administration depuis le 19 mai 2006.

Le Président ouvre la discussion et demande s'il y a d'autres propositions.

En l'absence d'autres propositions, il est procédé au vote.

Proposition :

Réélection de M. Guy Mustaki en qualité de président du Conseil d'administration, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire de 2027.

Résolution :

L'Assemblée générale réélit à une large majorité M. Guy Mustaki en qualité de président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

4.5 Élection au Comité Nominations et Rémunération

Le Président propose ensuite de passer au prochain groupe d'élection et de réélections : celles au Comité Nominations et Rémunération.

En vertu de l'art. 733 du CO ainsi que l'art. 8 al. 2 lettre b) des statuts, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année, les membres du comité de rémunération du Conseil d'administration. Au sein de la société, les attributions du comité de rémunération au sens du CO sont confiées au Comité Nominations et Rémunération.

Il est proposé d'élire au dit Comité, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire de 2027, l'administratrice Mme Karin Perraudin.

Le Président ouvre la discussion et demande s'il y a une autre proposition.

En l'absence d'autres propositions, il est passé au vote.

Proposition :

Élection en qualité de membre du Comité Nominations et Rémunération, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 de Mme Karin Perraudin.

Résolution :

L'Assemblée générale élit à une large majorité Mme Karin Perraudin en qualité de membre du Comité Nominations et Rémunération pour un mandat d'un an.

Le Président lui réadresse les félicitations du Conseil pour son élection.

4.6 Réélections au Comité Nominations et Rémunération

Le Président ouvre la discussion et demande s'il y a d'autres propositions.

En l'absence d'autres propositions, il est procédé aux votes.

Proposition :

Réélections en qualité de membres du Comité Nominations et Rémunération, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 de Mme Anne Bobillier et M. Olivier Gfeller, sous les points 4.6.1 et 4.6.2.

Résolution :

L'Assemblée générale réélit individuellement, à une large majorité Mme Anne Bobillier et M. Olivier Gfeller en qualité de membres du Comité Nominations et Rémunération, pour un mandat d'un an.

4.7 Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire PricewaterhouseCoopers SA en qualité d'organe de révision de la société pour l'exercice 2026.

Proposition :

Réélection de PricewaterhouseCoopers SA en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2026.

Résolution :

L'Assemblée générale réélit à une large majorité PricewaterhouseCoopers SA en qualité d'organe de révision de la société.

4.8 Élection du représentant indépendant

Le Président passe ensuite à la dernière élection du jour, celle du représentant indépendant.

Le Conseil d'administration propose d'élire l'Étude PHC Notaires, à Lausanne, au sein de laquelle exerce Me Gabriel Cottier, en qualité de représentant indépendant, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire de 2027.

Le Président ouvre la discussion et demande s'il y a une autre proposition.

Cela n'étant pas le cas, il est passé au vote.

Proposition :

Élection de l'Étude PHC Notaires, à Lausanne, en qualité de représentant indépendant, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2027.

Résolution :

L'Assemblée générale accepte à une large majorité l'élection de l'Étude PHC Notaire en qualité de représentant indépendant, pour un mandat d'un an.

5. Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

Le Président mentionne qu'en application des statuts, les actionnaires doivent se prononcer chaque année sur les montants globaux qui pourront être versés l'année suivante pour la rémunération des membres du Conseil d'administration et de ceux de la Direction générale.

L'Assemblée générale est donc invitée ce jour à approuver deux montants globaux, par des votes contraignants.

5.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le Président passe ensuite au point 5.1 concernant la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027. Le Conseil d'administration propose d'approuver une rémunération globale maximale des neuf membres du Conseil d'administration de CHF 875'000, dont CHF 785'000 de rémunération et de CHF 90'000 de charges sociales.

Il est rappelé à cet égard qu'il s'agit d'un montant maximum, à la manière d'un budget, et que les rémunérations qui seront réellement versées aux membres du Conseil d'administration dépendront du nombre de séances qu'il sera nécessaire de tenir en 2027.

Le Président ouvre la discussion.

En l'absence de commentaire, la discussion est close et il est passé au vote.

Proposition :

Approbation d'une rémunération globale maximale des neuf membres du Conseil d'administration de CHF 875'000, dont CHF 785'000 de rémunération et de CHF 90'000 de charges sociales, pour la période allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027.

Résolution :

L'Assemblée générale accepte à une large majorité la proposition d'une rémunération globale maximale des neuf membres du Conseil d'administration de CHF 875'000, dont CHF 785'000 de rémunération et de CHF 90'000 de charges sociales, pour la période allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027.

5.2 Rémunération de la Direction générale

Le Président passe au point suivant concernant la rémunération de la Direction générale pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027. Le Conseil d'administration propose à cet effet d'approuver une rémunération globale maximale des membres de la Direction générale de CHF 4'330'000, dont CHF 3'400'000 de rémunération, CHF 730'000 de charges sociales et CHF 200'000 d'indemnités.

Le Président ouvre la discussion.

En l'absence de commentaires, la discussion est close et il est passé au vote.

Proposition :

Approbation d'une rémunération globale maximale pour huit membres de la Direction générale de CHF 4'330'000, dont CHF 3'400'000 de rémunération, CHF 730'000 de charges sociales et CHF 200'000 d'indemnités, pour la période allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027.

Résolution :

L'Assemblée générale accepte à une large majorité la proposition d'une rémunération globale maximale des membres de la Direction générale de CHF 4'330'000, dont CHF 3'400'000 de rémunération, CHF 730'000 de charges sociales et CHF 200'000 d'indemnités, pour la période allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027.

Le Président précise que le procès-verbal de la présente Assemblée sera disponible dans les 30 jours suivant la présente Assemblée sur notre site Relations Investisseurs.

Le Président annonce encore que la 125^{ème} Assemblée générale aura lieu le mercredi 12 mai 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève l'Assemblée générale à 18h33. Il remercie les personnes présentes et adresse, au nom de tout le Conseil d'administration, les plus vifs remerciements au Conseil d'État vaudois, aux communes et à l'ensemble des actionnaires qui réitèrent, année après année, leur confiance à notre Groupe.

Le Président :

La Secrétaire :

Guy Mustaki

Marine de Geofroy

Les Scrutateurs :

Olivier Lusa

Alain Sapin

